|  |
| --- |
| Une image contenant lumière  Description générée automatiquementUne image contenant lumière  Description générée automatiquement**DOSSIER D’INSCRIPTION****Union Sportive du Bassin de Longwy Natation (USBLN)****SAISON 2025-2026** |
|  |
| **Fiche de renseignements**(**à remplir lisiblement et en MAJUSCULES SVP**) |
| **Nom (en lettres majuscules SVP) :** **Prénom (en lettres majuscules SVP) :** **Date de naissance :** **Lieu de naissance :** **Nationalité** **Sexe :** M [ ]  F [ ] **Adresse (en lettres majuscules SVP) :** **Code Postal :** **Ville :** **N° Téléphone :**  **Portable :**  **E-mail (en lettres majuscules SVP) :**  |
|  |
| **Autorisation** |
| Madame ou Monsieur AUTORISE ou N’AUTORISE PAS\* l’entraîneur ou toute autre personne responsable à prendre toutes les dispositions qu’il jugera nécessaires en cas d’accident.\*barrer la mention inutile**Signature :**  |
|  |
| **Engagement** |
| Madame ou Monsieur par la présente signature ACCEPTE le règlement intérieur et s’engage à le respecter et à le faire respecter par son enfant.**Signature :**  |
|  |
| **Formulaire licence FFN/Certificat Médical/Questionnaire Médical FFN** |
| Le formulaire licence FFN complété et signé doit être joint au dossier d’inscription. Le Certificat médical est obligatoire si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire sport de la Fédération Française de Natation. |
|  |
| **Détail des groupes et cotisations annuelles 2025-2026****(le montant comprend l’adhésion et l’assurance à la FFN, et l’adhésion à l’USBLN)** |
|  |
| **GROUPES** | **FRÉQUENCE** | **DESCRIPTION** | **DEVOIRS** | **TARIFS** |
| **Initiation 1** | 2 séances de 45 min par semaine | Dans le grand bassin, j’apprends le savoir nager sécuritaire et les mouvements de base qui, peu importe l’endroit où je me baignerai à l’avenir, me permettront de revenir au bord tout seul. Autonomie ventrale et dorsale. | Je m’engage dans la démarche du savoir Nager Sécuritaire. Je participe aux cessions de certification (ENF1, ENF2, ENF3). | [ ]  325 € |
| **Initiation 2** | 2 séances de 45 min par semaine | Dans le grand bassin, j’apprends le savoir nager sécuritaire et les mouvements de base qui, peu importe l’endroit où je me baignerai à l’avenir, me permettront de revenir au bord tout seul. Autonomie ventrale et dorsale. | Je m’engage dans la démarche du savoir Nager Sécuritaire. Je participe aux cessions de certification (ENF1, ENF2, ENF3). | [ ]  325 € |
| **Découverte** | 2 séances d’1 heure par semaine | Par des exercices ludiques, j’apprends les techniques de 3 nages (dos, crawl et brasse). | Je participe aux sessions de certification (ENF1, ENF2, ENF3) et éventuellement au Challenge Avenir. | [ ]  325 € |
| **Avenir 1** | 2 séances d’1h30 par semaine | J’apprends les techniques des 4 nages et goûte à la compétition. Mes progrès techniques me servent à essayer de nager plus vite. | Je participe aux cessions de certification (ENF2, ENF3) et je participe aux compétitions pour lesquelles je suis convoqué. | [ ]  325 € |
| **Avenir 2** | 3 séances d’1h30 par semaine | J’apprends les techniques des 4 nages et goûte à la compétition. Mes progrès techniques me servent à essayer de nager plus vite. | Je participe aux cessions de certification (ENF2, ENF3) et je participe aux compétitions pour lesquelles je suis convoqué. | [ ]  350 € |
| **Ados 1** | 2 séancesd’1h par semaine | Je continue la pratique de la natation pour perfectionner ma technique de nage et faire de la performance individuelle ma priorité sans me contraindre au chronomètre des compétitions. | Sans me préoccuper du chronomètre, je m’épanouis en améliorant mes performances individuelles. | [ ]  325 € |
| **Ados 2** | 2 séancesd’1h par semaine | Je continue la pratique de la natation pour perfectionner ma technique de nage et faire de la performance individuelle ma priorité sans me contraindre au chronomètre des compétitions. | Sans me préoccuper du chronomètre, je m’épanouis en améliorant mes performances individuelles. | [ ]  325 € |
| **Adultes Perf** | 2 séances d’1h par semaine | Je pratique la natation et souhaite m’améliorer. Quel que soit mon niveau, je m’entraîne pour améliorer mon parcours nagé au sein de ma discipline. | Je m’épanouis en améliorant ma technique de nage et mes performances individuelles. | [ ]  325 € |
| **Groupes Compétition** |
| **Ados Compétition** | 3 séances d’1h à 2h par semaine | J’aime la natation et me surpasser en compétition sans pour autant prétendre à atteindre le haut niveau. Je m’épanouis dans un groupe de travail et dans les compétitions départementales. | Je participe aux Interclubs TC et à au moins 3 autres compétitions de niveau départemental (ou +) dans la saison. | [ ]  375 € |
| **Maîtres** | 4 séances d’1h à 1h30 par semaine | J’ai plus de 18 ans et je souhaite continuer à chatouiller le chronomètre, je m’engage dans une démarche sportive et participe aux compétitions en catégories Maîtres. | Je participe aux Interclubs TC et Maîtres et à une compétition Maîtres dans l’année au minimum. | [ ]  425 € |
| **Section Sportive JEUNES** | 4 séances d’1h30/2h par semaine | Je m’engage dans un double projet sportif et scolaire. Je profite d’horaires aménagés pour pouvoir m’entraîner régulièrement. Je participe à des stages de travail à l’extérieur et à des compétitions de niveau départemental, régional voire national. | Je m’inscris dans un double projet scolaire et sportif, et mon investissement m’octroie des droits et des devoirs que je respecte. Participation à toutes les compétitions et aux stages de travail. | [ ]  425 € |
| **Section Sportive JUNIORS** | 6 à 9 séances d’1h30/2h par semaine | Je persiste dans mon projet sportif et mets toutes les chances de mon côté pour accéder au plus haut-niveau dont je suis capable. Ma rigueur et mon organisation me permettent de vivre à fond ma passion. | Mon double projet est ma priorité, je mets tout en œuvre pour être présent à chaque entraînement, compétition et stage en conservant une rigueur exemplaire dans ma scolarité. | [ ]  425 € |
|  |
| **Mode de règlement** |
| [ ]  Chèque bancaire (à l’ordre de l’USB Longwy Natation)[ ]  Unique **pour le total de la cotisation**[ ]  3 chèques échelonnés de :* Pour les cotisations à **325€** : 1er chèque de **175€**, 2ème chèque de **100€** et 3ème chèque de 50**€**
* Pour les cotisations à **350€** : 1er chèque de **175€**, 2ème chèque de **125€** et 3ème chèque de 50**€**
* Pour les cotisations à **375€** : 1er chèque de 200**€**, 2ème chèque de **125€** et 3ème chèque de **50€**
* Pour les cotisations à **425€** : 1er chèque de **225€**, 2ème chèque de **150€** et 3ème chèque de **50€**

**!!! Les 3 chèques doivent être remis en même temps que le dossier d’inscription.****Le premier chèque sera déposé à la banque en octobre, le second en décembre et le troisième en mars.**[ ]  Virement : IBAN FR76 1027 8043 1000 0512 1944 561 | BIC CMCIFR2A **pour le total de la cotisation*****Quel que soit votre moyen de règlement, merci de toujours veiller à indiquer le nom du nageur pour lequel vous réglez la cotisation.***[ ]  Tickets CAF, montant : ……………. €[ ]  Pass Sport, montant : ……………. €[ ]  Espèces |

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT INTÉRIEUR****Union Sportive du Bassin de Longwy Natation (USBLN)****SAISON 2024-2025** |

**Art.1 :**

En inscrivant leur enfant, les parents s’engagent à payer la cotisation fixée par le Comité.

L’inscription en cours d’année sportive ne donne pas lieu à une réduction de cotisation ;

**Art.2 :**

Le retrait des dossiers se fait soit via internet [www.usbl-natation.fr](http://www.usbl-natation.fr) soit via l’envoi d’un mail à l’adresse contact@usbl-natation.fr;

**Art.3 :**

Pour des raisons d’assurance, et en cas de non-retour du dossier d’inscription COMPLET au plus tard le 1er week-end d’octobre de l’année en cours, le nageur ne pourra plus participer aux activités du club (compétitions, entraînements, …) et ce, tant que le dossier ne sera pas rendu dans sa totalité ;

**Art.4 :**

Les retours des dossiers se font principalement lors des permanences définies à cet effet, néanmoins dans certains cas particuliers, les entraîneurs seront habilités à réceptionner les dossiers d’inscription. Ce point est laissé à leur appréciation ;

**Art.5 :**

Une fois l’inscription confirmée, la cotisation ne peut plus être remboursé.

Pour rappel, la distinction adhérent/client fonde juridiquement l’absence d’obligation de rembourser une cotisation associative. En effet, l'adhésion à une association doit être distinguée d'une prestation commerciale. Adhérer à un club associatif, c'est marquer son appartenance et apporter sa contribution à une association dont on partage la philosophie ; ce n'est pas acheter des prestations. En d'autres termes, une association a un fonctionnement particulier qui est différent de celui d'une société commerciale. Les adhérents ne sont pas des clients, des consommateurs mais des acteurs.

**Art.6 :**

La licence est valable du 1er septembre au 31 août de l’année suivante ;

**Art.7 :**

Toute modification des renseignements fournis lors de l’inscription doit être signalée soit au Secrétariat (contact@usbl-natation.fr) soit au Président du club (president@usbl-natation.fr) :

* changement d’adresse,
* numéro de téléphone,
* e-mail,
* longue maladie… ;

**Art.8 :**

Les parents doivent accompagner leurs enfants mineurs jusqu’à la piscine 15 minutes avant le début des entraînements et s’assurer de la présence de l’entraîneur. Ils doivent récupérer leurs enfants à la sortie de la piscine 15 min après la fin de l’entraînement. La connaissance des horaires des entraînements de son groupe est indispensable et il convient de les respecter rigoureusement.

Il est indispensable de s’assurer via la page Facebook et le site internet [www.usbl-natation.fr](http://www.usbl-natation.fr) des éventuels changements.

**Art.9 :**

Les parents doivent prendre connaissance régulièrement des informations sur la page Facebook et sur le site Internet du club [www.usbl-natation.fr](http://www.usbl-natation.fr);

**Art.10 :**

Le club décline toute responsabilité pour les vols et dégradations commis dans les vestiaires (ne pas laisser d’objets de valeur...).

De plus l’USBL Natation ne pourra être tenu responsable et déclinera toute responsabilité dans les incidents hors des horaires normaux de présences des nageurs (se référer au planning selon le groupe) ;

Toute dégradation, volontaire ou par négligence, causée par un nageur licencié à l’USBL, sur les installations, équipements ou tout autre bien mis à disposition lors des entraînements, compétitions ou déplacements, est strictement interdite.

En cas de dégradation constatée, des poursuites disciplinaires seront engagées à l’encontre du ou des responsable(s), et ce, selon la gravité des faits. Ces sanctions pourront se décliner comme suit :

 • Exclusion temporaire ou définitive du club, décidée par le comité directeur de l’USBL, en fonction de la nature et de la gravité des dégradations ;

 • Obligation de réparation ou de dédommagement, à la charge du ou des auteur(s), afin de compenser les dommages causés.

L’USBL se réserve le droit de transmettre le dossier aux autorités compétentes en cas de faits particulièrement graves.

**Art.11 :**

Les longues absences doivent être justifiées auprès de l’entraineur ;

**Art.12 :**

Les nageurs s’engagent à respecter l’autorité de l’entraîneur. La relation « entraîneur- entraîné » est la base de notre sport.

Le respect et la politesse sont de mise dans toutes les situations et ce avec toutes les personnes que les nageurs sont amenés à croiser.

Les nageurs font l’image du club. Aucun écart de comportement ne sera toléré.

**Art.13 :**

Un mauvais comportement du nageur peut entraîner l’exclusion momentanée de l’entraînement et/ou de la compétition ;

**Art.14 :**

En cas de récidive, le cas du nageur sera examiné par le comité de discipline convoqué par le Président.

Des sanctions pourront être décidées et appliquées :

* avertissement,
* suspension,
* radiation…

**Art.15 :**

Les entraîneurs se gardent le droit de déplacer un nageur dans un groupe de niveau mieux adapté à ses capacités ;

**Art.16 :**

L’entraîneur décide seul des engagements en compétition ; Il ne sera en aucun cas tenu compte des demandes / recommandations des parents ou de tierces personnes;

**Art.17 :**

Les décisions prises par les entraîneurs et/ou le comité sont à respecter par tous. Pour toutes précisions et/ ou plus amples discussions, il est obligatoire de s’adresser au Président du club. Le rôle principal des entraîneurs est de gérer les entraînements.

**Art.18 :**

Tout forfait doit être signalé le plus rapidement possible aux entraîneurs soit lors d’un entraînement, soit par e-mail à contact@usbl-natation.fr ou même par téléphone. En cas de non-respect répété de cette recommandation, le comité se réserve le droit de demander, aux familles concernées, le remboursement des sommes engagées ;

**Art.19 :**

Par ce présent règlement j’autorise l’utilisation de l’image de mon enfant sur différents supports de communication du club (Presse locale, Site internet du Club, page Facebook…) et ce, à des fins purement sportives.

**Art.20 :**

Les nageurs sélectionnés aux différentes compétitions seront avertis par l'entraîneur. Une information par email sera également envoyée aux parents dont les enfants sont concernés.

**Art.21 :**

Le lieu de rendez-vous pour les compétitions sera défini par l’entraîneur.

Pour toutes les compétitions dites « simples » (journée jeunes CD54, Meeting) le déplacement se fera au maximum en co-voiturage et/ou en minibus.

**Art.22 :**

Lors des compétitions, s'il y a prise de repas, une participation par nageur sera demandée aux parents (généralement de l'ordre de 12 à 15€).

Cette participation sera réglée directement auprès d’un membre du comité de l'USB Longwy natation et ce obligatoirement avant la date de la compétition ;

**Art.23 :**

Durant la compétition, les nageurs devront toujours se tenir auprès de l’entraîneur et rester groupés. Tout départ anticipé de la compétition devra être impérativement signalé à l’entraineur par les parents ;

**Art.24 :**

La tenue du club est **OBLIGATOIRE** lors des compétitions (t-shirt, short, bonnet de bain…). L’achat de l’équipement se fait auprès des membres du comité ;

**Art.25 :**

Les nageurs de la section sportive sont priés de se référer au règlement intérieur de la section sportive.

Celui-ci sera fourni par le directeur technique en début de saison pour signature.

 Mise à jour du 08 juillet 2025,

 Le Président de l’USBL Natation

 BRIMIOULLE Delphine